



## Conseil économique et social

Distr. générale  
29 novembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques  
et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures  
et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes  
rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim,  
le développement et le règlement des problèmes actuels »**

### **Déclaration présentée par Zonta International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.6/2012/1.



## Déclaration

Le thème prioritaire de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme revêt une importance particulière à la lumière des nombreux défis auxquels sont confrontées les femmes rurales en raison de nombreux facteurs, notamment les effets conjugués de l'actuelle instabilité économique mondiale et du changement climatique qui, tous deux, accroissent la pauvreté que ces femmes subissent déjà.

En 1995, dans le Programme d'action de Beijing il était souligné qu'il fallait élaborer des politiques pour améliorer les conditions de vie des femmes rurales et, surtout, qu'il fallait les mettre en œuvre. Les points les plus importants à l'époque étaient l'accès des femmes rurales aux ressources telles que la terre, le crédit, la technologie et un emploi décent. La nécessité de faire participer les femmes aux prises de décisions était évoquée, de même que leur accès à l'éducation et aux services de santé.

Avec le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes appelle spécialement les États à garantir et protéger les droits fondamentaux des femmes rurales et leur droit d'accéder, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la terre, aux marchés, aux installations de soins de santé, à la formation, à l'éducation et à des conditions de vie décentes.

La plupart des familles des pays en développement trouvent leurs moyens de subsistance dans l'agriculture. Les femmes rurales doivent par conséquent participer aux travaux agricoles tout en s'occupant de leur famille. Elles jouent un rôle critique dans l'économie rurale et la production agricole, bien qu'une bonne partie de leur travail passe inaperçue du fait qu'il n'existe pas de ventilation des données par sexe. Une grande partie des travaux qu'elles accomplissent peuvent parfois être considérés comme des travaux ménagers alors qu'en réalité leur activité est essentielle à la production agricole et au développement. Le travail non rémunéré des femmes dans l'exploitation agricole familiale est souvent sous-estimé aussi bien que sous-évalué.

Certains États, qui ont adopté des politiques en faveur de l'égalité des sexes, n'ont pas réussi à les faire appliquer. Il est ainsi donné libre cours aux coutumes et aux attitudes culturelles qui perpétuent les stéréotypes féminins. Lorsque les États mettent en œuvre des politiques visant à instaurer l'égalité des sexes, nombreuses sont les femmes qui, faute d'éducation et donc d'alphabétisation, ignorent leurs droits et ne peuvent par conséquent les revendiquer en vertu de la loi.

Dans de nombreux pays, la discrimination fondée sur le sexe prive les femmes de leur droit à hériter des biens fonciers. Même lorsque des femmes sont autorisées à posséder des terres ou à les louer, ce sont généralement des terres difficiles à exploiter et éloignées des points de distribution si bien que les marchés sont pratiquement inaccessibles.

Nous pensons que l'investissement dans les questions touchant les femmes rurales, comme l'éducation, la formation, l'amélioration des installations sanitaires, le travail décent et les conditions de vie sera tout bénéfique pour les États qui considèrent ces questions comme prioritaires.

Le changement climatique a causé des catastrophes naturelles sans précédent et constitue l'un des principaux défis que doivent relever les femmes rurales qui vivent déjà dans une extrême pauvreté. Nous devons avoir conscience du lien étroit qui existe entre changement climatique et égalité des sexes, compte tenu du rôle que peuvent jouer les femmes dans l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces effets. L'influence des femmes rurales en tant qu'agents de changement peut être considérable alors qu'elles affrontent les défis d'un avenir extrêmement différent. Elles ne peuvent toutefois faire face à ces difficultés sans préparation suffisante, si elles n'ont ni éducation, ni possibilité d'accéder à la terre, à la technologie et à un emploi décent. L'emploi décent est un moyen de sortir les femmes rurales de la pauvreté qui ne fera que s'aggraver du fait que les métiers agricoles sont de moins en moins aptes à entretenir les familles. S'agissant d'emploi décent, on constate malheureusement une tendance à l'inégalité due essentiellement à une discrimination d'ordre culturel. Les emplois destinés aux femmes consistent souvent en tâches routinières, assorties de mauvaises conditions de travail, d'un faible salaire pour une longue journée. Ces pratiques ne peuvent être propices à l'égalité et au contraire perpétuent la discrimination.

Enfin, les barrières culturelles qui maintiennent les femmes dans la pauvreté et entravent leur autonomisation peuvent être abolies par l'éducation des filles et des femmes. Les objectifs du Millénaire pour le développement comprennent l'égalité des chances pour les garçons comme pour les filles. Les filles instruites deviennent des femmes instruites possédant de plus grandes compétences, ce qui se traduit par des familles et des communautés plus saines.

Alors que la présentation qui précède ne fait qu'effleurer les problèmes auxquels les femmes rurales sont confrontées, nous devons aborder la question de la violence contre les femmes rurales. La violence contre les femmes est une conséquence de l'inégalité des sexes. Lors du lancement de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence contre les femmes », en 2008, le Secrétaire général Ban Ki-moon a fait remarquer qu'une femme sur trois risquait au cours de sa vie d'être battue, violée ou victime d'autres sévices. Nous savons que la pauvreté et des conditions de vie misérables favorisent les actes de violence contre les femmes. Le problème est reconnu pour être plus répandu dans les pays en développement où les niveaux de pauvreté sont extrêmes. Rompre le cycle du dénuement et de la pauvreté peut aider à éliminer la violence contre les femmes.

Compte tenu des points soulevés ci-dessus, nous faisons les recommandations suivantes :

- Dans tous les États il est crucial d'appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing afin d'améliorer les conditions de vie des femmes rurales et de leur donner une autonomie individuelle et économique. De telles mesures permettraient également de réduire la pauvreté et de maintenir le développement;
- Conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, on doit apporter une attention toute particulière à la participation des femmes rurales à tous les domaines qui touchent leur vie, y compris les aspects politiques, surtout lorsqu'il s'agit de prendre des décisions;

- Tous les États devraient être enjoins d'adopter des dispositions et des politiques fondées sur l'égalité des sexes et tenant compte des sexospécificités. L'éducation, la formation et la sensibilisation devraient être généralisées afin que les femmes puissent bénéficier totalement de ces politiques et dispositions. La formation des fonctionnaires et du personnel du système judiciaire ne devrait pas être une simple note de bas de page à ces politiques mais en constituer une importante composante;
- L'application de lois fondées sur l'égalité des sexes devrait être de la plus haute importance pour tous les États. Il est inutile d'avoir des lois qui admettent l'impunité pour les transgresseurs;
- Toutes les questions d'égalité des sexes doivent se fonder sur le principe que les droits des femmes sont des droits fondamentaux. Une approche fondée sur les droits de l'homme permettra aux femmes rurales de jouir pleinement de ces droits et aidera à éliminer la discrimination et la violence à leur encontre;
- Les États dans leur ensemble ne devraient épargner aucun effort pour faciliter aux femmes rurales l'accès aux installations de soins de santé. Les soins de santé devraient comprendre les soins préventifs et palliatifs;
- Tous les États devraient être conscients du rapport coût-avantage de l'éducation des filles et des femmes, qui est un investissement dans l'avenir et ne peut qu'assurer de meilleures conditions de vie aux familles aux collectivités et aux pays.

---